



Fait à Strasbourg, le 19 décembre 2011

Michel Hoff, président

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel **Alsace**

Avis n°44

Avancement de la démarche SCAP et premiers résultats

Réunion du 2 novembre 2011, point 5

Problématique

Dans le cadre de la mise en place de la SCAP, Stratégie Nationale de Création d'Aires Protégées, la déclinaison régionale est construite sur :

- un diagnostic scientifique conduisant à la validation des listes espèces, habitats, à la géolocalisation des espèces, des habitats et des sites géologiques retenus et à l'identification des sites à enjeux scientifiques au titre de la SCAP.
- un diagnostic socio-économique, établi sur une sélection de sites, complétant le diagnostic scientifique pour une prise de décisions éclairées sur les projets à retenir en terme de mise en place d'outils de préservation de la biodiversité et de la géodiversité.

Le diagnostic socio-économique est actuellement en cours sur les sites sélectionnés à partir du résultat du diagnostic scientifique.

Un état d'avancement des démarches régionales conduites dans chaque région devra être transmis au ministère en charge de l'environnement pour le 31 décembre 2011. Il s'en suivra une phase d'analyse conduite par le ministère en charge de l'environnement en lien avec le MNHN, le CNPN et le comité de pilotage national de la SCAP. Puis un retour aux différentes régions, prévu au printemps 2012, labellisera ou non les différents sites proposés à l'échelle nationale.

Questions

Il est demandé au CSRPN :

- **de vérifier que la méthodologie régionale mise en oeuvre permet d'identifier les sites à enjeux pour les espèces, habitats et sites géologiques ;**
- **de vérifier que la méthodologie mise en oeuvre permet d'identifier, au sein des sites à enjeux, les sites prioritaires, à proposer dès 2011 au niveau national, comme projet potentiellement éligible à la SCAP.**



Avis

Le CSRPN adopte l'avis suivant :

- **La méthodologie mise en oeuvre pour identifier les sites à enjeux pour les espèces, habitats et sites géologiques est rigoureuse et optimise la protection conjointe d'espèces et d'habitats.**
- **La partie de méthodologie destinée à identifier les sites prioritaires à proposer au niveau national dès 2011 comme projet potentiellement éligible à la SCAP est pertinente.**

Commentaires

Compléter la liste des sites à enjeux

Le CSRPN considère que les deux régions naturelles « Hautes Vosges » et « Alsace bossue » présentent des caractéristiques qui leur permettent d'être prises en compte dans la SCAP et que des mesures de protection de la biodiversité doivent y intervenir rapidement.

Poursuivre la mise en oeuvre de la SCAP

Le CSRPN encourage la mise en oeuvre effective et rapide de protections adaptées sur les sites identifiés comme prioritaires.

Le CSRPN se propose (indépendamment de la remontée de ces sites au niveau national) d'analyser les résultats du diagnostic socio-économique ainsi que les sites qui pourront compléter cette première liste de sites prioritaires.